

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 JUIN 2012

Informations brèves

Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 20 juin 2012, le Conseil d'Etat a adopté un avant-projet de rapport qui fera l'objet d'une mise en consultation:

Aides à la formation: avant-projet de rapport soumis en consultation

En novembre 2010, le Grand Conseil acceptait à une très large majorité que le canton de Neuchâtel adhère à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'études (CDIP), dont l'objectif est de rapprocher les 26 législations cantonales en matière d'aides financières aux apprenants du secondaire II et du niveau tertiaire (Universités, HES, ES). Avec l'élaboration d'un projet de loi sur les aides à la formation, le Conseil d'Etat présente la deuxième étape qu'il a annoncée lors de la ratification de l'Accord CDIP, celle de la modernisation du dispositif législatif qui régit l'octroi des bourses et prêts dans le canton de Neuchâtel. Le soutien de l'Etat aux jeunes gens et jeunes filles qui entreprennent une formation nécessite en effet d'être renforcé, eu égard à la situation du canton de Neuchâtel en matière de bourses, afin de permettre au plus grand nombre d'élargir ses horizons et de se préparer à un avenir professionnel solide. Ce projet de loi constitue une avancée majeure dans le domaine de l'encouragement à la formation dans le canton de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat a adopté un avant-projet de rapport sur cet objet, qui va maintenant faire l'objet d'une vaste consultation.

Les détails de cet avant-projet de rapport seront présentés par la conseillère d'Etat Gisèle Ory, cheffe du DSAS, lors d'une conférence de presse qui se tiendra lundi 2 juillet 2012 à 10h30 au Château de Neuchâtel (une invitation suivra prochainement).

Affaires cantonales

Désignation du nouveau secrétaire général du DECS

Le Conseil d'Etat a désigné M. Jérôme Amez-Droz, 35 ans, en qualité de secrétaire général du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS). Actuellement secrétaire général du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), poste qu'il occupe depuis cinq ans, M. Jérôme Amez-Droz prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} septembre 2012, succédant à Mme Violaine Blétry-de Montmollin. Marié et père de deux enfants, titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Neuchâtel et d'un master en administration publique de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), M. Jérôme Amez-Droz a travaillé de 2002 à 2007 en qualité de responsable du bureau de la comptabilité au Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) avant d'être nommé secrétaire général du CPLN, poste qu'il occupe aujourd'hui. Dans le

cadre de ses fonctions actuelles au CPLN, M. Jérôme Amez-Droz est responsable d'une dizaine de collaborateurs, avec lesquels il a conduit différents projets. Les vastes connaissances de M. Jérôme Amez-Droz de l'administration publique et plus particulièrement du secteur de la formation professionnelle, ainsi que ses compétences en management, en finances et en gestion des ressources humaines, sans oublier sa bonne maîtrise des rouages politico-administratifs, ont convaincu le Conseil d'Etat de le désigner pour occuper la fonction de secrétaire général du DECS.

Contact: Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Départ à la retraite de l'architecte cantonal

Après plus de 33 ans passés au sein de l'administration cantonale neuchâteloise, d'abord à la direction du Service de l'énergie de 1979 à 1984, puis à celle de l'intendance des bâtiments, rebaptisée en 2005 Service des bâtiments de l'Etat, l'architecte cantonal M. Philippe Donner a informé le Conseil d'Etat de sa volonté de prendre une retraite anticipée. Il quittera ses fonctions au 31 mai 2013. Son poste sera prochainement repourvu. Durant ces trois décennies enthousiasmantes et très riches en contacts humains, M. Philippe Donner aura collaboré étroitement avec six chefs de département dans deux départements, et participé entre autres à la mise en place de deux lois importantes, à savoir la loi sur l'énergie et la loi sur le logement. Durant cette période, sous sa houlette, le patrimoine architectural cantonal s'est en outre enrichi de plusieurs bâtiments emblématiques de qualité, la majorité d'entre eux étant issus de concours de projet, dont notamment la Faculté des lettres et la Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel, le Laténium Parc et Musée d'archéologie à Hauterive, le Centre sportif de la protection civile à Couvet, le bâtiment des contributions à La Chaux-de-Fonds, le centre autoroutier à Boudry, Campus Arc 1 à Neuchâtel, la halle sportive de la Riveraine à Neuchâtel ou encore SISPOL à La Chaux-de-Fonds. Autant de grandes opérations réalisées et construites qui enrichissent notre paysage architectural quotidien. Le Conseil d'Etat assure M. Philippe Donner de sa profonde reconnaissance pour l'ampleur des tâches accomplies, les grandes réalisations menées, et pour son engagement sans faille et la passion témoignée pour son métier durant toutes ces années. Le Conseil d'Etat présente à M. Philippe Donner ses meilleurs vœux pour une riche, pleine et heureuse retraite.

Contacts: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00; Philippe Donner, architecte cantonal, chef du Service des bâtiments, 032 889 64 80.

Exercice de la chasse durant la saison 2012-2013

Le Conseil d'Etat a adopté le traditionnel arrêté concernant l'exercice de la chasse pour la période 2012-2013. Cet arrêté présente peu de changements majeurs par rapport à celui de l'année dernière. Pour éviter de possibles conflits entre chasseurs et autres utilisateurs de la forêt, aucune chasse ne sera pratiquée durant le mois d'août. La chasse débutera le 1^{er} septembre 2012. Au cours de l'exercice, la pression sera à nouveau mise sur le sanglier afin de maintenir les effectifs à des niveaux acceptables et mitiger les dégâts aux cultures et aux herbages. Chaque chasseur de sanglier recevra d'emblée le droit de tirer deux bêtes. Il recevra jusqu'à trois bracelets supplémentaires à chaque fois que le sanglier tiré pèse moins de 40 kg. En effet, pour être efficace, la gestion de cette espèce particulièrement prolifique impose que la plus grande partie des prélèvements se fasse parmi les jeunes individus. Si la taille de la population de sangliers présente dans le district franc fédéral du Creux du Van s'avère trop élevée, la Confédération a donné l'autorisation au canton d'effectuer des prélèvements à l'intérieur du périmètre de celui-ci. Un quota sera établi en début de saison et les tirs effectués sous la supervision des gardes-faune. En fonction des prélèvements réalisés jusqu'à la fin de l'année, la chasse au sanglier pourra être prolongée pendant les quatre week-end du mois de janvier 2013. La population de chevreuils dans le canton s'est accrue par rapport à l'année dernière. En conséquence, par souci de respect de l'équilibre forêt-gibier, il a été décidé d'augmenter la pression sur les jeunes de l'année. Les chasseurs auront donc la possibilité de tirer un faon une semaine de plus par rapport à 2011. Outre le faon, un mâle ou une femelle adulte pourront être prélevés par chaque chasseur inscrit à cette chasse du 1^{er} octobre au

11 novembre 2012. La chasse au chamois ne subira aucun changement par rapport à 2011, par contre une journée de plus sera octroyée à chaque chasseur de lièvre. Pour la chasse aux autres animaux, en particulier les oiseaux et oiseaux d'eau, aucune modification n'est à signaler par rapport aux précédentes éditions.

Contact : Jean-Marc Weber, inspecteur cantonal de la faune au Service de la faune, des forêts et de la nature, tél. 032 889 67 70.

Mise sous protection de l'immeuble abritant le Club 44 à La Chaux-de-Fonds

L'immeuble abritant le Club 44, sis rue de la Serre 64 à La Chaux-de-Fonds, propriété de la Fondation du Club 44 et de la Société philanthropique du Cercle de l'Union de La Chaux-de-Fonds, a été mis sous protection par le Conseil d'Etat au sens de la loi sur la protection des biens culturels. Cet immeuble fête cette année le centenaire de sa construction. Il est un bon exemple de l'architecture du début du 20^e siècle, mais surtout il abrite un chef-d'œuvre de l'architecture des années 1950 et un témoignage unique de la vie culturelle de la ville: les locaux du Club 44, aménagés en 1957 par Angelo Mangiarotti, architecte et designer mondialement connu. A noter que sa mise sous protection a reçu l'aval des propriétaires. La commission cantonale des biens culturels a pour sa part accepté le classement du Club 44 à La Chaux-de-Fonds, de même que le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds.

Contact: Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.

Aide financière octroyée à la commune de Fontainemelon pour la rénovation de 27 logements à loyer modéré

Le Conseil d'Etat a donné son accord à l'octroi d'une aide financière à la commune de Fontainemelon qui poursuit le projet de rénover 27 appartements à loyer modéré, rue du Temple 1, et dont le montant total des travaux s'élève à 1,5 million de francs. L'aide financière consiste en la prise en charge d'une partie des intérêts relatifs au crédit bancaire jusqu'à concurrence de 30.000 francs par an pendant 20 ans en faveur de ladite commune. Après rénovation, le loyer de ces appartements de 1,5 et 2 pièces, charges non comprises, se situera entre 600 et 700 francs par mois.

Contact: Nicole Decker, cheffe de l'Office du logement, tél. 032 889 64 81.

Nomination universitaire

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de la personne suivante à l'Université de Neuchâtel:

- Philipp Brunner est nommé en qualité de professeur ordinaire en hydrogéologie générale pour une période de quatre ans conformément à la loi sur l'Université, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2016.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 21 juin 2012